

Ce chargement est spécialement affecté, par privilège, au paiement de ma traite de la somme de
fournie le
à l'ordre de l'Ordonnateur de
à quatre-vingt-dix jours de vue.

Je, capitaine du navire maintenant à la
pour, au premier temps favorable, aller à
reconnais avoir reçu et chargé dans mon dit navire, et sous le franc-tillac d'icelui, le tout sec et
pour compte de qui il appartiendra, de vous bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge, lesquelles marchandises
je m'engage à porter dans mon dit navire, sauf les risques et périls de la mer, et là les délivrer à ordre, en me payant pour
audit lieu de plus 0/0 d'avaries et
le fret la somme de
chapeau.

(Signature du chargeur-emprunteur.)

Et pour cet effet, je m'engage, corps et biens, avec mon dit navire, fret et
appareaux d'icelui.

En foi de quoi j'ai signé
dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.

Papeete (île Tahiti), le 186